



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1008-09-8

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Delson a adopté le règlement numéro 1008-09-8 intitulé : « Règlement modifiant de nouveau le Règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique ».

Ce règlement est déposé au bureau du soussigné à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 15 mars 2018.

Antoine Banville
Directeur des affaires juridiques et greffier